



Conditions générales de demi-pension

TARIFS

1x par semaine :100.-

2x par semaine :180.-

3x par semaine :260.-

4x par semaine :340.-

5x par semaine :420.-

6x par semaine :500.-

Pension complète : 600.-
(7/7), sous conditions

Le paiement de la demi-pension s'effectue au plus tard le 10 de chaque mois.

Seules les personnes en possession de leur brevet de cavalier sont autorisées à partir **SEULES EN BALADE.**

Les cours collectifs sont gratuits sur vos jours de demi-pension mais ils doivent toutefois être réguliers.

Pour le week-end, les jours sont scindés en deux, soit le matin jusqu'à 12h30, soit l'après-midi dès 13h30.

Si vous désirez résilier votre demi-pension ou changer de cheval, il vous sera demandé un mois de préavis.

Si vous ne pouvez pas venir à votre demi-pension, le rattrapage sera étudié au cas par cas et selon les disponibilités du cheval/poney. *Merci de respecter vos horaires.*

Si votre monture est indisponible pour des raisons médicales ou de manifestation spéciale, une autre monture vous sera confiée.

La demi-pension est un engagement vis-à-vis de votre cheval/poney. Vous pouvez volontiers prendre l'initiative de le panser, de lui graisser les sabots ou d'entretenir son matériel de sellerie.

Renseignements après de Florence au 079/316.28.20

Merci et à bientôt !